

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,

Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, avant tout propos, vous adresser les salutations fraternelles du peuple africain du Mali et celles du Président de la Transition, Chef de l'Etat, Son Excellence le Colonel Assimi GOITA.

Je voudrais également, en leur nom et en mon nom propre, vous adresser, **Monsieur le Président**, les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre brillante élection à la présidence de cette 76^{ème} session de l'Assemblée générale.

Je félicite également votre prédécesseur, S.E.M. Volkan BOZKIR, de la République de Turquie, pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la 75^{ème} session de l'Assemblée.

Qu'il me soit permis également de réitérer à notre Secrétaire général, M. António GUTERRES, notre haute appréciation des efforts louables qu'il continue de déployer pour la réalisation des nobles objectifs de notre Organisation commune.

Monsieur le Président,

La 76^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvre fort opportunément sur le thème de l'espoir. L'espoir de renforcer notre résilience pour nous relever de la pandémie de la Covid-19, dans un esprit de responsabilité, de coopération et de solidarité. L'espoir d'un monde plus sûr, d'un monde de sécurité humaine. L'espoir que le Sahel retrouve la stabilité et redevienne un havre de paix et un pôle de croissance et de développement. L'espoir, enfin, de revitaliser l'Organisation des Nations Unies.

Le Mali souscrit pleinement à l'esprit et à la lettre de ce thème, qui résume parfaitement les idéaux de notre Organisation commune.

C'est une lapalissade d'affirmer que le Mali et les pays du Sahel sont, de nos jours, confrontés à l'hydre du terrorisme, à l'extrémisme violent et à l'instabilité. Cela dure depuis plus d'une décennie, avec le risque d'enlisement, de banalisation ou de lassitude, propres à détourner ces problématiques de l'agenda international.

A notre quotidien fait d'angoisses et de tragédies est venue s'ajouter la pandémie de la COVID-19, avec ses impacts négatifs sur l'économie et sur les conditions de vie de nos populations, déjà précaires du fait des défis économiques, politiques et humanitaires. Rarement, un pays ou une région aura été aussi durement éprouvé par l'empilement des crises plus que le Mali et les Etats du Sahel.

C'est dans ce contexte difficile que le peuple malien, après plusieurs mois de soulèvements populaires, a choisi une autre direction à notre pays et a placé tous ses espoirs dans le processus de Transition politique en cours et dont il est l'artisan principal.

Le Gouvernement de Transition que je dirige depuis le 11 juin 2021 comprend les représentants des forces vives du Mali. Fait notable, il comprend aussi, dans un souci d'inclusivité, des membres des Mouvements signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, ainsi que des représentants des forces politiques et sociales de notre pays.

Aussitôt installés, nous avons travaillé ensemble à l'élaboration du Plan d'Action du Gouvernement de Transition, qui contient un ensemble de mesures dont la mise en œuvre va assurer la prise en charge des préoccupations majeures des populations éprouvées par la crise sécuritaire, politique, sanitaire et économique. Ce Plan d'Action Gouvernemental, adopté le 2 août 2021 par le Conseil National de Transition, organe législatif transitoire, s'articule autour de quatre axes prioritaires. Il est assorti d'un chronogramme d'exécution et d'un budget prévisionnel.

Le Premier Axe du Plan d'action du Gouvernement érige la sécurité au rang de priorité élevée. Il répond à l'aspiration profonde de notre peuple à la paix, à la quiétude, au vivre ensemble, à la cohabitation pacifique, à la cohésion sociale.

En effet, malgré les succès indéniables enregistrés par les Forces armées maliennes (FAMA) et leurs alliés, auxquels je rends hommage, les menaces entretenues par le terrorisme et les autres formes de banditisme et de criminalité transnational continuent, hélas, à endeuiller notre peuple au quotidien et à menacer les fondements de l'Etat.

De mars 2012 à ce 25 septembre 2021 où je m'adresse à vous du haut de cette auguste tribune, la situation de mon pays ne s'est guère améliorée, malgré le soutien international et la présence sur notre sol d'une Opération de paix de l'ONU, la MINUSMA, et des forces internationales : l'Opération française Barkhane, la Force européenne TAKUBA et la Force conjointe du G5 Sahel.

La situation continue progressivement de se détériorer, au point que des pans entiers du territoire national échappent au contrôle du Gouvernement. Mes concitoyens vivent sous l'emprise des Groupes armés terroristes dans le déni de leurs droits les plus élémentaires. Leur accès aux services de base demeure hypothétique en raison de la faible présence des services de l'Etat, consécutive à l'insécurité grandissante.

La MINUSMA dont je salue ici le courage et la contribution à la stabilisation du Mali, évolue dans cet environnement vulnérable avec tout ce que cela comporte comme menaces sur elle.

Face à cette situation préoccupante, le Gouvernement est régulièrement et fortement interpellé par les populations maliennes, de plus en plus exigeantes vis-à-vis des pouvoirs publics et des partenaires internationaux. S'il est établi que l'un des droits fondamentaux des populations est le droit à la sécurité, la garantie de celle-ci est, assurément, l'élément de légitimation de l'Etat aux yeux des citoyens.

Monsieur le Président,

Je fais ce rappel pour vous restituer l'exacte situation de calvaire qu'endurent les populations maliennes. Je le fais aussi pour nous convier, tous ensemble, à l'introspection, afin de changer de paradigme en matière de sécurité au Sahel.

Le Mali, comme vous le savez tous, accueille sur son territoire une Opération de paix des Nations Unies et je voudrais, à nouveau, rendre un hommage appuyé à toutes les femmes et à tous les

hommes qui travaillent, sous la bannière de la MINUSMA, dans des conditions difficiles, souvent périlleuses, pour préserver la paix et pour protéger nos populations civiles.

Je rappelle que notre organisation commune, l'ONU, a été bien avisée en avril 2013, lorsqu'elle a décidé de déployer, fort opportunément, **la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA)**.

La résolution 2100 du 25 avril 2013 établissant la MINUSMA avait considéré, je cite, que : « **la situation au Mali constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales** » et a décidé, en conséquence, d'agir en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Dans son paragraphe 16, **la résolution 2100** a fixé comme mandat initial à la MINUSMA, entre autres, « **d'appuyer les autorités de transition maliennes, pour stabiliser la situation dans les principales agglomérations, en particulier dans le nord du pays, et, dans ce contexte, écarter les menaces et prendre activement des dispositions afin d'empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones** ».

La résolution 2164 du 25 juin 2014 qui a renouvelé pour la première fois le mandat de la MINUSMA pour un an, a souligné, je cite : « **...que le terrorisme ne peut être vaincu qu'à la faveur d'une démarche suivie et globale, fondée sur la participation et la collaboration actives de l'ensemble des États et organismes régionaux et internationaux, visant à contrer, affaiblir et isoler la menace terroriste...** ». Fin de citation.

En conséquence, le paragraphe 12 de ladite résolution autorisait « **la MINUSMA à utiliser tous les moyens nécessaires pour accomplir son mandat, dans les limites de ses capacités et dans ses zones de déploiement** ». Elle lui enjoignait, en particulier, au titre du paragraphe 13 « **d'étendre sa présence, notamment grâce à des patrouilles de longue portée, dans la limite de ses capacités, dans le nord du pays, au-delà des principales agglomérations, et en particulier dans les zones où les civils sont en danger** ».

Monsieur le Président,

Huit ans après le déploiement de la MINUSMA, les extraits ci-dessus des résolutions de 2100 (2013) et 2164 (2014) sont d'une évidente et d'une brûlante actualité. Les populations maliennes sont exaspérées aujourd'hui devant les tueries de masse, les villages rasés de la carte et d'innocents civils fauchés, dont des femmes et des nourrissons souvent brûlés vifs.

Les Maliennes et les Maliens ont le net sentiment que la mission assignée à la MINUSMA a changé en cours de route, et notamment depuis 2015, suite à la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, alors même que les défis qui ont justifié son déploiement sont restés constants.

En effet, contrairement aux attentes du peuple malien, l'environnement notoirement terroriste dans lequel la MINUSMA a été déployée en 2013 s'est dégradé continuellement. Au fil du temps, il s'est même métastaté, car les Groupes armés terroristes qui ont envahi près des deux tiers de notre territoire national en 2012 ont été dispersés sans jamais être anéantis. Ils se sont reconstitués et se sont renforcés.

C'est dans ce contexte de menace préoccupante que l'armée française, à travers l'Opération SERVAL d'abord et, ensuite, l'Opération Barkhane, a été autorisée à mener, en soutien à la MINUSMA et à nos États, le volet lutte contre le terrorisme au Mali. C'est également dans ce

contexte que l'Opération française Barkhane amorce subitement son retrait en vue, dit-on, d'une transformation en Coalition internationale dont tous les contours ne sont pas encore connus, en tout cas pas connus de mon pays.

L'annonce unilatérale du retrait de Barkhane et sa transformation n'ont pas tenu compte du lien tripartite qui nous lie, c'est-à-dire l'ONU et le Mali en tant que partenaires engagés avec la France sur le front de la lutte contre les facteurs de déstabilisation. Le Mali regrette que le principe de consultation et de concertation qui doit être la règle entre partenaires privilégiés n'ait pas été observé en amont de la décision du Gouvernement français.

Aussi, la nouvelle situation née de la fin de l'Opération Barkhane, plaçant le Mali devant le fait accompli et l'exposant à une espèce d'abandon en plein vol, nous conduit à explorer les voies et moyens pour mieux assurer la sécurité de manière autonome ou avec d'autres partenaires, de manière à combler le vide que ne manquera pas de créer par la fermeture de certaines emprises de Barkhane dans le Nord de notre pays. Cette situation doit également inciter les Nations Unies à avoir désormais une posture plus offensive sur le terrain.

Monsieur le Président,

Il n'existe pas de sentiment anti-MINUSMA au Mali, pas plus qu'il n'existe pas de sentiment anti français dans notre pays. Non ! Je le dis sans ambages. Notre peuple n'a jamais été et ne sera jamais un peuple ingrat.

Au sommet de l'Etat et au sein des populations maliennes, il existe un désir de paix et une soif de sécurité qui font écho à l'exigence d'efficacité des instruments et des mécanismes politiques et militaires mis en place et qui font paradoxalement du Mali un pays sur-militarisé mais très vulnérable face au terrorisme, devenu un facteur de désintégration de nos sociétés et de déstabilisation des fondements de l'Etat.

Que devrions-nous faire face à un tel paradoxe ? Que faut-il faire pour répondre à l'angoisse, à l'exaspération et à la colère des populations maliennes ? Que faut-il faire pour répondre au sentiment d'insatisfaction à la fois des Maliens et des partenaires du Mali ?

Je pense, humblement, que face à ces interrogations, nous devons avoir le courage et la lucidité d'interroger les instruments et les mécanismes évoqués plus haut. Nous devrions aussi et surtout remettre sur la table la demande d'un mandat plus robuste et d'un changement de posture de la MINUSMA, régulièrement faite par notre Gouvernement au Conseil de sécurité de l'ONU.

Ceci permettra d'adapter le mandat de la MINUSMA, de lui donner les moyens de s'acquitter convenablement de son mandat et de répondre à l'aspiration du peuple malien, aspiration sans laquelle ni la Mission de l'ONU ni les autres partenariats militaires internationaux et régionaux présents sur notre sol n'auront de crédibilité aux yeux de mes concitoyens.

En termes clairs, les Nations Unies doivent aider le Mali à lutter plus efficacement contre la criminalité transnationale organisée afin d'asseoir les conditions véritables de sa stabilisation, gage de la réussite des actions de soutien politique, humanitaire, de développement et de protection des droits de l'homme.

S'il est établi que la situation au Mali constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, il nous revient de trouver les voies et moyens idoines pour continuer à y faire face de manière holistique, solidaire et déterminée jusqu'à l'éradication de ladite menace.

Monsieur le Président,

Dans la guerre sans merci qu'il mène contre le terrorisme, le Gouvernement du Mali ne ménagera aucun effort pour remplir ses obligations internationales en termes de respect des droits de l'homme. Il accorde la plus haute importance à la coordination des actions de nos partenaires sur le terrain, à la coopération régionale pour tenir compte de la **dimension régionale de la crise sécuritaire au Sahel**.

C'est tout le sens de notre engagement dans la Force conjointe du G5 Sahel. C'est aussi tout le sens de notre demande commune au sein du G5 Sahel en faveur d'un mandat robuste et adapté, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et d'un financement prévisible et pérenne de la Force conjointe du G5 Sahel.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Gouvernement du Mali s'attèle à la mise en place, sous mon autorité, d'une structure de suivi et de coordination des activités de la MINUSMA, ainsi qu'à l'élaboration d'une Stratégie de Gestion Intégrée de la Crise au Centre du Mali.

Nous ne nous exonérons pas de nos responsabilités propres dans le processus de stabilisation du Mali. Le Gouvernement de Transition a une claire conscience que cette stabilisation passe aussi par la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger. Au demeurant, le Gouvernement et les Mouvements signataires, ainsi que ceux de l'Inclusivité poursuivent la mise en œuvre de l'Accord dans un esprit de confiance et de responsabilité au sein d'un cadre nouveau appelé « Cadre Inter malien pour la mise en œuvre de l'Accord ».

Dans cet esprit, nous poursuivons la mise en œuvre intelligente et la relecture consensuelle de l'Accord, aux fins de son parachèvement. L'objectif recherché étant de favoriser son appropriation nationale et de renforcer son caractère inclusif, tout en veillant aux conditions politiques et sociales du consensus nécessaire à la relecture de certaines dispositions, conformément au mécanisme prévu par l'Accord.

Concernant les questions de Défense et de Sécurité de l'Accord, un programme de DDR accéléré (Désarmement, Démobilisation et de Réinsertion) portant sur l'intégration de 3000 ex-combattants issus des mouvements signataires et de l'inclusivité a été mis en place, sur lesquels 1840 ex-combattants ont déjà été intégrés. Le Gouvernement a également exprimé sa volonté d'intégrer les 1160 restants au plus tard le 21 août 2021 n'eut été la lenteur accusée par la Coordination des Mouvements de l'Azawad dans la fourniture de la liste de ses représentants.

Par ailleurs, le Gouvernement du Mali est disposé à l'intégration prochaine des ex-combattants au sein des Forces armées et de sécurité, de la Fonction publique de l'Etat et d'autres corps paras militaires du pays, dès lors que les quotas compatibles avec les capacités du budget national sont fixés.

Le Gouvernement est déterminé à surmonter les obstacles techniques qui émanent des autres parties à l'Accord, en particulier les Mouvements signataires dont l'adhésion au DDR doit être sans réserve.

Le volet réinsertion socioéconomique entamera les activités d'ici fin septembre 2021 avec l'appui de la MINUSMA et de la Banque mondiale.

Je n'oublie pas ici la situation des réfugiés maliens dans les pays voisins et les personnes déplacées internes, qui reste une préoccupation majeure du Gouvernement du Mali. Nous nous

attèlerons à créer, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, les conditions idoines d'un retour dans la sécurité et la dignité de nos populations, et à assurer leur participation aux prochaines élections.

Monsieur le Président,

La Transition en cours au Mali se veut une transition de rupture qui porte l'espoir de guérir le Mali des maux qui l'assaillent, dont l'instabilité politique et institutionnelle, l'affaissement de l'Etat, conséquences directes de la corruption et de l'impunité. Pour réussir ce pari, notre pays a décidé de s'engager dans la voie des **réformes qui constituent le deuxième Axe du Plan d'action du Gouvernement**. Ces réformes vont au-delà des questions politiques et institutionnelles et visent, in fine, à refonder l'Etat dont le délitement progressif est à la base de l'extrême vulnérabilité du Mali face aux défis politiques, économiques et sociaux auxquels il est confronté.

Mon pays le Mali souhaite être une solution aux crises qui menacent le Sahel. Le Mali aspire vivre en paix avec ses voisins, renforcer son unité, sa stabilité et recouvrer la plénitude de sa souveraineté sur tout son territoire. Le Mali veut garantir la sécurité humaine à l'intérieur de ses frontières en consolidant ses institutions constitutionnelles.

A cette fin, le Mali est engagé à faire sa mue, à travers des réformes, à amorcer sa transformation vers un Etat stable et prospère, orienté vers le bien-être de ses habitants. Ces réformes ont trop longtemps été différées pour différentes raisons par les régimes politiques qui se sont succédés au pouvoirs depuis deux décennies. La Transition en cours, sous la conduite de Son Excellence Colonel Assimi GOITA, a décidé de s'y engager fermement.

Le Chef de l'Etat nous a commis à convoquer, dans les tous prochains jours, les Assises Nationales de la Refondation (ANR) dont les recommandations auront force exécutoire, aussi bien pour la période de Transition en cours que pour la poursuite des politiques publiques à venir.

La troisième action prioritaire du Gouvernement est consacrée à l'organisation des élections générales transparentes, crédibles et inclusives devant marquer le retour à l'ordre constitutionnel au Mali. Ces élections sont particulièrement importantes, car elles seront le baromètre de la réussite de la Transition. Nous savons que leur qualité et leur crédibilité conditionneront l'avenir de notre démocratie, la légitimité et la solidité de nos institutions.

Tirant les leçons de notre pratique démocratique récente, le Gouvernement va instituer un **Organe Unique Indépendant de Gestion des Elections (OUIGE)**. Cet Organe unique de Gestion des élections posera les jalons politiques, juridiques et institutionnels de la restauration de la confiance des acteurs politiques et des citoyens lors des compétitions électorales. Il s'agit là d'une innovation majeure de nature à renforcer la démocratie et la légitimité des institutions.

Nous avons conscience des délais impartis à la Transition et de nos engagements internationaux. Nous travaillons sans relâche à les respecter. Dans cette optique, l'Organe unique de gestion des élections suivra un processus accéléré de mise en œuvre à travers la relecture de la loi électorale, l'installation d'un directoire national et des démembrements aux niveaux régional, local et dans les Ambassades et Consulats du Mali. A cet égard, la table ronde sur l'examen de l'avant-projet des termes de référence des Assises Nationales de la Refondation s'est ouverte hier à Bamako.

Au-delà de la question de l'Organe unique de gestion des élections, le Gouvernement va s'atteler à réformer le système électoral, à travers la relecture des textes fondamentaux régissant les élections.

Enfin, **le quatrième axe de l'action gouvernementale consistera à instaurer la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale.** Sous ce chapitre, le Gouvernement s'est engagé à assurer une gouvernance de rupture et d'exemplarité. Une lutte implacable est déjà engagée pour combattre la corruption et l'impunité, qui sont à la base de la déliquescence de l'Etat. Les mesures en cours dans ce sens vont se poursuivre et s'intensifier.

La gouvernance de rupture se traduit d'ores et déjà par une réduction drastique du train de vie de l'Etat, afin de dégager des espaces budgétaires pour améliorer les conditions de vie des populations et assurer une répartition équitable des richesses nationales. Le Président de la Transition et le Gouvernement ont déjà donné de bons exemples dans ce sens. Les ressources ainsi dégagées sont réaffectées vers les services sociaux de base.

Pour plus de justice et d'équité entre les travailleurs, le Gouvernement, après avoir procédé à l'harmonisation des grilles salariales au sein de la fonction publique, va initier, dans les meilleurs délais, une Conférence sociale, en concertation avec les partenaires sociaux et les acteurs du monde du travail.

Monsieur le Président,

Pays sahélien à vocation essentiellement d'agriculture, d'élevage et de pêche, le Mali demeure fortement préoccupé par les changements climatiques, qui constituent l'un des défis majeurs pour la survie et le développement de l'humanité. En effet, mon pays subit de plein fouet les effets des changements climatiques, caractérisés par l'avancée de la désertification et son impact sur la faune et la flore, l'assèchement de nos fleuves et de nos cours d'eau, l'augmentation du niveau de chaleur, les inondations... C'est pourquoi, je voudrais réaffirmer l'attachement du Mali à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Monsieur le Président,

Je voudrais conclure en rappelant que l'action du Gouvernement de la Transition au Mali est orientée sur trois piliers qui correspondent à trois besoins vitaux pour le Mali. Il s'agit du besoin de sécurité, de besoin de justice pour lutter contre la corruption et l'impunité et du besoin de réforme.

Il est impérieux de continuer à travailler à améliorer l'environnement de sécurité au Mali, avec l'aide des amis du Mali, en appui aux efforts des Forces de défense et de sécurité.

Il est tout aussi impérieux de mener les réformes nécessaires à la refondation de l'Etat et à l'adaptation des textes régissant les élections aux besoins de la société malienne et aux évolutions du temps.

Il n'y a pas d'alternative aux réformes que nécessitent l'état désastreux du Mali, si nous voulons faire en sorte que ce grand pays reste debout et redevienne stable. La CEDEAO a bien appréhendé cela et, dès octobre 2018, elle avait recommandé, à l'issue de sa Mission d'Information relative à la crise postélectorale de mener les réformes en ces termes, je cite : **« Prenant acte de la prolongation de la législature actuelle selon l'avis de la Cour Constitutionnelle et au regard des dysfonctionnements largement reconnus et évoqués par tous les interlocuteurs lors du scrutin présidentiel passé, il est impératif que le Gouvernement et tous les acteurs sociopolitiques conviennent, de manière consensuelle, d'entreprendre des réformes courageuses des cadres légaux, y compris la Constitution de février 1992, et du système électoral avant de s'engager dans les prochaines échéances électorales que compte mener le pays ».**

Je dois dire que cette importante recommandation de la CEDEAO n'a pas été suivie d'effet à ce jour. Le Gouvernement de transition que j'ai l'honneur de diriger s'attèle à la mise en œuvre diligente de cette mesure.

Je saisis cette occasion pour renouveler la gratitude du Président de la Transition, du Gouvernement et du peuple maliens aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, pour leur leadership, et pour leur présence constante aux côtés du Mali en ces moments difficiles et complexes. Nous les exhortons à continuer à avoir une lecture lucide de la situation qui prévaut au Mali, un pays vaste, ouvert sur sept frontières et qui constitue une digue pour toute la région Ouest-africaine.

Je vous remercie de votre aimable attention.